

## COMMUNE DE SAINT-THURIEN

\*\*\*\*\*

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2013

Etaient présents : Joël DERRIEN, Ginette MINIOU, André PENVERN, Bruno JAFFRE, Pascal LOUVREL, Pascale JEGOU, Sabine FLOC'H, Françoise GOLIES, Carole DUFEUX, Christine KERDRAON et Jean-René FLATRES.

Absent excusé : Pierre SCOARNEC.

Absent : Guy BOURHIS

Le compte-rendu de la réunion du 15 février 2012 est approuvé à l'unanimité.

#### **1°) Comptes de gestion 2012 :**

Les comptes de gestion 2012 des budgets « Commune » et « Service eau et assainissement », établis par M. LAMER, receveur, sont approuvés à l'unanimité.

#### **2°) Comptes administratifs 2012 :**

Les comptes administratifs 2012 sont approuvés à l'unanimité.

Budget principal :

- Excédent de fonctionnement de 285 082.21 €
- Déficit d'investissement de 238 984.55 €

Budget « eau et assainissement » :

- Excédent de fonctionnement de 37 752.26 €
- Excédent d'investissement de 155 731.78 €

#### **3°) Affectation des résultats 2012 :**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats 2012 de la façon suivante :

Budget principal :

- Affectation à la section d'investissement de 200 000.00 €
- Report en section de fonctionnement de 85 082.21 €

Budget « eau et assainissement » :

- Affectation à la section d'investissement de 5 934.72 €
- Report en section de fonctionnement de 31 817.54 €

#### **4°) Construction d'un réservoir d'eau potable : approbation du projet et demande de subvention et fonds de concours :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de construction d'un réservoir d'eau potable et autorise le Maire à solliciter :

- d'une part, le Conseil Régional de Bretagne pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de sa « stratégie de gestion des eaux et des milieux aquatiques »,
- d'autre part, la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé pour l'attribution d'un fonds de concours de 80.000 €.

#### **5°) Construction d'un réservoir d'eau potable : acquisition du terrain :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir 2.791 m<sup>2</sup> de terrain appartenant à Monsieur Gwénaél CRENN, domicilié à LANVENEGEN, situé au lieudit « Le Roué », au prix de 0.50 € le m<sup>2</sup> et autorise le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

**6°) Projet de construction de vestiaires au stade municipal : approbation du projet et demande de subventions :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de construction d'un second vestiaire au stade municipal et autorise le Maire à solliciter les aides financières auprès du Conseil Général du Finistère et du District Finistère-Sud de Football.

**7°) Réforme des rythmes scolaires :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014.

**8°) Contrat d'assurance statutaire : mandat au Centre de Gestion du Finistère pour la consultation :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mandater le Centre de Gestion du Finistère afin de mener à bien la consultation relative au contrat statutaire et se réserve la faculté d'y adhérer.

**9°) COCOPAO : adoption de la compétence « surveillance des eaux de baignade » :**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, sur l'adoption de la compétence « surveillance des eaux de baignade » par la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé.

**10°) COCOPAO : répartition des délégués pour 2014 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la répartition des délégués communautaire pour 2014 telle qu'approuvée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé lors de sa séance du 21 février 2013.

**11°) SIMIF (Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère) : demandes de retrait et d'adhésion de Communes :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux demandes de retrait du SIMIF présentées par les Communes de TREGUENNEC, IRVILLAC, PORSPODER et LAZ ainsi qu'aux demandes d'adhésion des Communes de BOLAZEC et PLOUEDERN.

**Questions diverses :**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la demande de Pierre SCOARNEC relative à la réception de la télévision par le câble lors de la réunion du 15 février 2013, il a pris contact avec ORANGE. Le central téléphonique ne permet pas actuellement cette réception. Le Maire a donc transmis un courrier à France Telecom afin de solliciter l'éligibilité à la télévision par ADSL pour les administrés de la Commune.

Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 16 mars 2013

Le Maire,



Joël DERRIEN.